



JOURNAL RI-RTF (adulte)

1^{er} Avril 2024

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
de la Côte-Nord

Québec 

Table des matières

1 Mot de la gestionnaire

2 Équipe RI-RTF

3 Services communs

4 Instrument de classification

5 Critères généraux

6 Formation RCR &
Secourisme général

7 DARSSS (RTF)

8 Nouveautés

9 Bons coups

10 Portrait des RI-RTF

11 Projets 2024

++
++
++
++

Mot de la gestionnaire



Bonjour,

Il y a plusieurs lunes a été semée l'idée de créer cette occasion de partager avec vous sur divers sujets. À notre grande déception, cette belle semence a connu plusieurs intempéries, ce qui a bien entendu ralenti sa germination. Mais nous n'allions pas baisser les bras ! Oh ! que non !

Nous voici donc, avec le printemps à nos portes, après avoir soigneusement arrosé et nourri ce sol fertile, prêt à voir éclore ce beau projet.

++

++ Nous espérons qu'il saura vous plaire et nous vous invitons à nous partager des sujets qui pourront servir d'engrais afin de stimuler sa croissance et de le garder vigoureux, coloré et vivant !

++

Un immense merci au comité de rédaction pour le travail accompli.

Un immense merci à tous ceux et celles qui prendront le temps de nous lire, mais aussi à ceux et celles qui contribueront de près ou de loin à la réussite et à la pérennité de ce beau travail.

Julie Cyr


Équipe RI-RTF



1



2



3



4



5



6



7

01. France Fortin - agente administrative
02. Marie-Pier Blouin - coordonnatrice
03. Marie-Hélène Bergeron - Secteur est
04. Ariane Chiasson - Secteur Est
05. Amélie Tanguay - Secteur est
06. Catherine Savard - Secteur Ouest
07. Méréedith Hudon - Secteur Ouest

Nous en profitons pour souhaiter une belle retraite à Mme Fortin et la remercier pour ce temps passé dans notre équipe. Mme Fortin quittera officiellement ses fonctions à la fin du mois de mai 2024. Toute l'équipe te souhaite beaucoup de plaisir !!

SERVICES COMMUNS

Entretien le milieu de vie



« Les lieux occupés par la ressource, tant intérieure qu'extérieure, sont bien entretenus. La ressource se conforme aux normes d'hygiène et de salubrité reconnues. L'ameublement et les accessoires nécessaires à la vie quotidienne sont suffisants et en bon état. Les réparations requises sont effectuées dans un délai raisonnable. »

En tant que responsable résidentiel, vous devez vous assurer que le milieu de vie intérieur et extérieur de l'utilisateur est bien entretenu. Pour cela, différentes actions peuvent être posées, dépendamment du type de résidence, de sa configuration et des saisons. Également, vous devez prendre les moyens nécessaires à ce que le matériel et les

meubles de la résidence soient fonctionnels et en bon état, ce qui peut signifier d'en réparer certains ou de les remplacer.

Les mesures d'entretien des lieux physiques tant intérieurs qu'extérieurs sont importants, car elles sont efficaces pour réduire les accidents et la transmission des infections. Les mesures d'entretien doivent être adaptées en fonction des risques potentiels et des besoins des usagers hébergés.

Ce service commun sera vérifié périodiquement par votre intervenant RI-RTF. Par exemple, il observera que la ressource est propre et rangée, qu'il n'y a pas de mauvaises odeurs ou d'encombrement excessif. Il vérifiera également que l'ameublement et les accessoires sont fonctionnels et sécuritaires.

Et vous, comment l'appliquez-vous dans votre milieu ?



INSTRUMENT DE CLASSIFICATION (IDC)



À la différence des services communs, les services particuliers se retrouvant dans l'instrument de classification, constituent « une combinaison UNIQUE de services à rendre aux usagers en fonction de

leurs conditions personnelles. Les services particuliers, comme leur nom l'indique, sont donc propres à chacun des usagers. Ils ont pour objet de répondre à leurs besoins physiques, sociaux ou affectifs, de façon spécifique ».

En ce sens, il est nécessaire que les besoins du résident soient évalués par l'établissement annuellement et au besoin afin de s'assurer que l'instrument est, de façon continue, représentatif. À ce niveau, la participation de la ressource est assurément requise puisqu'il s'agit d'un travail en étroite collaboration entre partenaires. D'ailleurs, il est important de se rappeler que d'une partie comme de l'autre (équipe clinique et ressource), il est de votre responsabilité de signaler tout changement dans la condition de l'utilisateur afin que les ajustements nécessaires puissent être effectués.

Aussi, afin de s'assurer que les services rendus soient en conformité avec ce qui est attendu et détaillé dans l'instrument de classification, il est primordial que celui-ci soit déposé au dossier de l'utilisateur dans la ressource et soit régulièrement consulté par les employés.

Ainsi, en tant que responsables résidentiels :

Comment faites-vous vivre les services de la classification auprès de vos employés, gardiens compétents ?



DESCRIPTEUR 15 PHYSIQUE (MÉDICAMENTS)

Rappelons que le fait que le Tylenol ou l'Advil ou tout autre médicament se retrouvent sur la feuille d'administration des médicaments (FADM) n'appelle pas de façon systématique à un service d'intensité élevée. L'unique motif d'avoir une prescription préventive ne peut être suffisant pour déterminer automatiquement un service d'administration des médicaments nécessitant une surveillance (15.6). Pour sélectionner un service, celui-ci doit être requis à une fréquence régulière (habituellement).

CRITÈRES GÉNÉRAUX

Pour conclure ou maintenir une entente avec le CISSS, toute RI-RTF doit répondre aux critères généraux déterminés par le ministre. Par la suite, l'établissement doit veiller de façon continue à ce que la ressource maintienne sa conformité à tous les critères tout au long de son entente.

Ces critères sont en lien avec la ou les responsables de la ressource, votre milieu de vie et votre projet. Exemple :

- ♦ La vérification des antécédents judiciaires
- ♦ ; vos assurances ;
- ♦ Certaines formations obligatoires selon votre ressource (RCR & secourisme général, MAPAQ, etc.) ;
- ♦ L'aménagement des lieux physiques ;
- ♦ La conformité en matière de sécurité incendie;
- ♦ etc.

Votre intervenant RI-RTF communiquera donc avec vous annuellement afin de procéder à la vérification de votre conformité aux critères du ministre et vous demandera certaines pièces justificatives.

CRITÈRE 16 - SÉCURITÉ ET SALUBRITÉ DU MILIEU DE VIE



La période des exercices d'évacuation arrive à grands pas. Nous souhaitons vous sensibiliser sur vos obligations de **procéder à un exercice annuellement** et sur votre responsabilité de contacter vous-même le service incendie de votre municipalité afin de planifier le tout.

FORMATION

RCR & SECOURISME GÉNÉRAL



La formation RCR-Secourisme générale fait partie des critères généraux déterminés par le Ministre qu'une RI-RTF doit maintenir en tout temps (critère 9).

RTF : Cette obligation concerne le responsable et également son ou ses gardiens-gardiennes. Il est de la responsabilité de la ressource d'assurer la sécurité des usagers hébergés. En l'absence du responsable, la prestation sécuritaire de services doit être maintenue.

RI : Le propriétaire d'une RI doit garantir la présence constante dans le milieu de vie d'au moins une personne possédant une formation à jour d'un organisme reconnu en réanimation cardiovasculaire et en secourisme général. Également, les RI doivent se conformer aux règles de la CNESST. Nous vous invitons à vous informer sur vos obligations en ce sens.



Dans tous les cas, la formation exigée par le MSSS doit être d'une durée minimale de 7 heures. Une formule hybride c'est-à-dire 50 % en ligne et 50 % en présentiel peut être acceptée.

IMPORTANT

Vous devrez faire la démonstration de la conformité en remettant une copie des certificats de formation à votre intervenante RI-RTF sur demande.



Direction des assurances du réseau de la santé et des services sociaux

Saviez-vous que depuis la conclusion de votre entente spécifique avec l'établissement, vous bénéficiez gratuitement d'un programme d'assurance de dommages aux biens et de la responsabilité des ressources visées par la LRR ?



En effet, toute personne physique qui accueille en son lieu principal de résidence, un maximum de neuf usagers qui lui sont confiés par un établissement public et avec lequel une entente spécifique a été conclue, peut bénéficier de ce programme d'assurances.

Un certificat d'assurance pourrait être demandé par l'assureur habitation de votre ressource afin de confirmer que vous détenez bien une protection d'assurance pour vos activités à titre de ressource d'hébergement, par le biais du programme d'assurance des ressources visées par la LRR. Par ailleurs, ces protections ne remplacent pas leur assurance habitation, mais viennent en complément de cette dernière afin de les protéger des exposés relatifs à l'exploitation de leur ressource.

Afin de répondre à ce besoin, la DARSSS rend disponible sur son site Web (www.darsss.ca) un certificat d'assurance qui peut être imprimé.

Pour être valide, le certificat d'assurance doit être accompagné de l'« Entente spécifique » de

la ressource, et comprendre les mêmes informations que celles ayant été inscrites sur le certificat.

La ressource qui éprouve de la difficulté à remplir ou à imprimer son certificat d'assurance peut contacter son intervenant au suivi de la qualité afin d'obtenir de l'aide.

Pour plus d'informations ou pour imprimer votre copie personnalisée du certificat d'assurance, nous vous invitons à consulter le site internet de la DARSSS.

Type d'assurance

- **Assurance de dommages aux biens** causés par un usager aux biens de la ressource.
- **Assurance de responsabilité civile et professionnelle** de la ressource, exclusivement pour les activités découlant de l'« entente spécifique », incluant la responsabilité locative.

NOUVEAUTÉS

Dernières notes de service

- ♦ 4 mars 2024 : modalités de remboursement des dépenses d'accompagnement ARIHQ
- ♦ 20 février 2024 : Pertes-bris et vol des biens de l'utilisateur en RI
- ♦ 14 novembre 2023 : rapport AH-223
- ♦ 13 septembre 2023 : Formations ENA

Mesures financières

Depuis le 1^{er} avril 2022, il est attendu que la RI-RTF, à qui une ou des usagères âgées entre 12 et 50 ans sont confiées, rend accessible et se voit rembourser les dépenses liées à l'achat de produits menstruels jetables soit les serviettes sanitaires, les protège-dessous et les tampons hygiéniques, pour les usagères concernées, selon leurs préférences.

L'établissement autorise une dépense maximale de 80 \$ par année financière, soit du 1^{er} avril au 31 mars.



Nouveau taux de remboursement

++
++
++
++

À compter du 1^{er} avril 2024, les taux de remboursement seront mis à jour. Une note de service suivra sous peu.

RAPPEL : vos réclamations doivent être réalisées via le formulaire numérique et acheminé avant le 5 de chaque mois à l'adresse courriel :

ri-rtf.cote-nord.09ciss@ssss.gouv.qc.ca

Lien utile

Plusieurs articles et formations sont disponibles sur le site internet de Philippe Voyer : <https://www.philippevoyeur.org> nous vous encourageons à aller consulter le site.

BONS COUPS

Le 24 octobre à Baie-Comeau et le 26 octobre 2023 à Sept-Îles, les ressources intermédiaires et l'équipe RI-RTF se rencontraient pour une journée où l'esprit partenarial était au rendez-vous. Des ateliers ont eu lieu sur la politique des milieux de vie et la maltraitance. Le conseiller aux membres de l'ARIHQ, Patrick Bourassa, était également présent parmi nous.

Merci à tous de votre participation !



1 SECTEUR EST

La Résidence des Bâtisseurs a organisé une belle variété d'activités auxquelles leurs familles ont également pu s'intégrer. La visite spéciale du bonhomme Carnaval a fait ramener des souvenirs et vivre des belles émotions à nos usagers de la RI.

Félicitations pour cette belle initiative !

2 SECTEUR OUEST

La RI Moyac qui accueille une clientèle en déficience intellectuelle a remporté le prix à la suite de l'appel de projets lancé en décembre 2023 par le CISSS de la Côte-Nord pour répondre aux mesures 13 et 25 du plan d'action pour le déploiement de la politique d'hébergement.

Bravo à Jimmy Talbot et toute son équipe !



Projet : musicothérapie

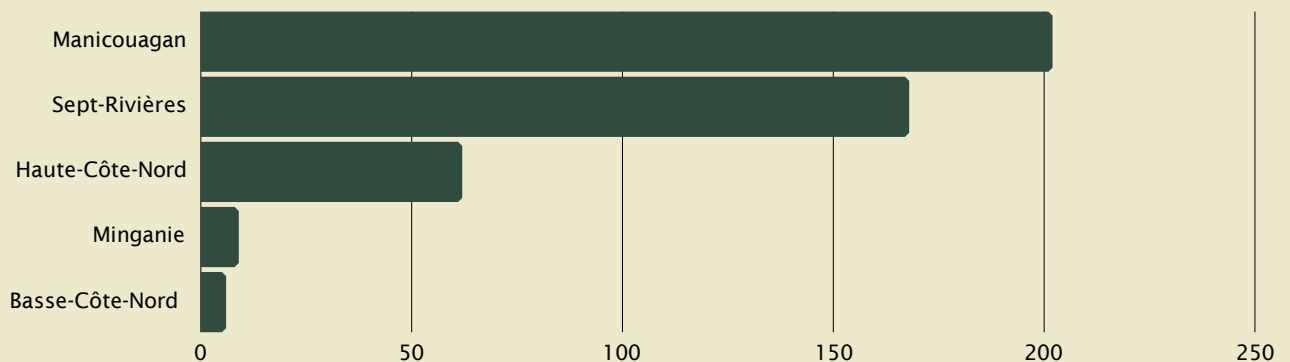
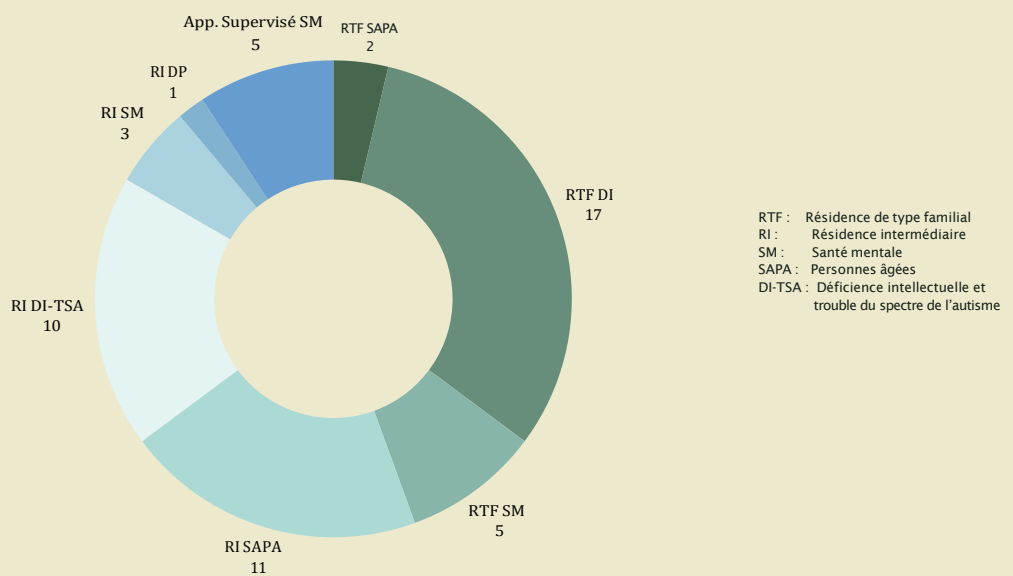
PS. Nous vous encourageons à nous partager vos bons coups.

PORTRAIT DES RI-RTF



Nous comptons 60 RI-RTF qui hébergent au total 391 usagers adultes sur tout le territoire de la Côte-Nord.

Nombre de ressources par programme- clientèle.



Nombre de places en RI-RTF par territoire.

Le CISSS de la Côte-Nord vous remercie d'être de fidèles partenaires !

PROJETS 2024



Recrutement de RI SAPA

30 places

Baie-Comeau



**Recrutement de RTF
SAPA & Santé mentale
Baie-Comeau &
Sept-Îles**

Réaliser une
rencontre régionale
avec les ressources
de type familial

Poursuivre le
déploiement de la
politique
d'hébergement.